C/2024/1776

22.3.2024

P9_TA(2023)0301

Renforcement de l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA)

Résolution législative du Parlement européen du 12 septembre 2023 sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la mise en place de l'instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (COM(2022)0349 — C9-0287/2022 — 2022/0219(COD))

(Procédure législative ordinaire: première lecture)

(C/2024/1776)

Le Parlement européen,

— vu la proposition de la Commission au Parlement européen et au Conseil (COM(2022)0349),

— vu l'article 294, paragraphe 2, et l'article 173, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels la proposition lui a été présentée par la Commission (C9-0287/2022),

— vu l'article 294, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu l'avis du Comité économique et social européen du 21 septembre 2022 [1],

— vu l'accord provisoire approuvé en vertu de l'article 74, paragraphe 4, de son règlement intérieur par les commissions compétentes et l'engagement pris par le représentant du Conseil, par lettre du 5 juillet 2023, d'approuver la position du Parlement européen, conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

— vu l'article 59 de son règlement intérieur,

— vu les avis de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, de la commission des budgets ainsi que de la commission du contrôle budgétaire,

— vu le rapport de la commission des affaires étrangères et de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (A9-0161/2023),

1. arrête la position en première lecture figurant ci-après;

2. demande à la Commission de le saisir à nouveau, si elle remplace, modifie de manière substantielle ou entend modifier de manière substantielle sa proposition;

3. charge sa Présidente de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux parlements nationaux.

P9_TC1-COD(2022)0219

Position du Parlement européen arrêtée en première lecture le 12 septembre 2023 en vue de l'adoption du règlement (UE) 2023/… du Parlement européen et du Conseil relatif à la mise en place *d'un instrument* visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes *(EDIRPA)*

(Étant donné l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil, la position du Parlement correspond à l'acte législatif final, le règlement (UE) 2023/2418.)

[1] JO C 486 du 21.12.2022, p. 168.